



LIBRE ET VIVANT

Chacun doit pouvoir choisir librement

Rubriques
d'informations
Août 2021

Info N° : 2021/08

Mise en page par Florence Wurtz

Chère adhérente, Cher adhérent,

Le Président de la Ligue Nationale pour la Liberté des vaccinations s'excuse de ne pas pouvoir répondre à tous les appels de désespoir devant une telle ignominie.

Devant le nombre chaque jour grandissant d'appels téléphoniques, de courriels, nous ne pouvons plus répondre individuellement à chacun de vous.

Mais nous travaillons d'arrachepied avec nos avocats et juristes pour tenter de faire barrage à cette infâme projet.

Nous vous remercions de nous laisser le temps de préparer et finaliser toutes les actions juridiques, que nous devons élaborer et adapter à chaque nouvelle mesure prise par le Gouvernement.

Les jours de cette mascarade sont comptés, et la vérité va éclater.

En attendant cela, nous vous conseillons de rester unis et calmes. Regroupez-vous par région, communes.

Ne cédez pas à l'appel à la violence, une volonté de séparation sociale et physique entre les vaccinés Covid et non vaccinés est voulue par nos dirigeants. Nous voyons une volonté de préparation psychologique de coupure sociale pour les enfants, qui, pour ceux qui ne seraient pas injectés dans les établissements scolaires, seraient « éjectés » purement et simplement, comme des pestiférés devant les autres élèves. Nous partageons des informations de tout bord (politique ou religieux), nous ne prenons aucun parti, nous souhaitons être des alliés objectifs (*définition* : *personne, groupe dont le comportement sert les intérêts de quelqu'un avec qui il n'a pas nécessairement d'affinités*), dans le but commun d'empêcher une dictature qui s'installe, ou même déjà installée ? Nous recevons de nombreux témoignages d'accidents post-injection des vaccins Covid, nous avons donc créé le 3 juillet 2021 la « *Commission d'enquête citoyenne internationale sur la politique Covid-19* » sous l'égide de l'European Forum for Vaccine Vigilance (EFVVV).

Ain de pouvoir établir une base de données juridiques d'effets secondaires et/ou décès, si vous souhaitez témoigner devant une caméra, nous vous remercions de nous le faire savoir par mail à cecif-cov@protonmail.com

Restons unis, calmes, pour le moment, nous ne pouvons qu'avancer un pas après l'autre sur le chemin de la vérité. Même si la situation vous semble urgente, nous ne pouvons pas présumer du devenir de notre démocratie, tant soi-même elle existerait encore.

Merci encore pour votre soutien, vos adhésions de plus en plus nombreuses, vos dons.

Bien solidairement,

Jean-Pierre Eudier
Président LNPLV

Communiqué de presse 29 juillet 2021

« La loi sur le pass sanitaire est manifestement illégale »

La Ligue Nationale Pour la Liberté Vaccinale (LNPLV) rappelle que les vaccins anti-covid sont en cours d'essai clinique et que leur administration nécessite un consentement éclairé. L'obligation vaccinale, qui se passe de tout consentement, est donc hors la loi.

Bien qu'adoptée par les deux assemblées du Parlement le 25 juillet dernier¹, la loi instaurant le pass sanitaire pour les activités du quotidien, l'obligation vaccinale ou encore l'isolement obligatoire des personnes positives, est entachée d'illégalité.

Les vaccins covid sont toujours en phase d'essais cliniques. Or la Déclaration d'Helsinki⁽²⁾ et la directive européenne⁽³⁾ qui l'intègre stipulent que le consentement libre et éclairé des sujets qui participent à un essai est impératif⁴. Les participants peuvent à tout moment révoquer le consentement éclairé et se retirer.

Il ne peut donc, par définition, exister « d'obligation vaccinale » dans un essai clinique.

La LNPV rappelle en outre que **l'isolement obligatoire sur le simple résultat d'un test de laboratoire (RT-PCR), peu fiable, est contraire aux droits fondamentaux du citoyen.**

Ce projet de loi a fait l'objet d'une procédure accélérée, comme beaucoup d'autres. Un récent rapport⁵ de la Commission européenne épingle la France pour le recours abusif à cette technique normalement exceptionnelle.

Mais en Macronie, l'exception est devenue la norme...

La Ligue annonce la publication prochaine d'un guide juridique pour la liberté vaccinale. Il sera mis en ligne une fois passée la dernière étape du Conseil Constitutionnel, le 5 août 2021, mais également imprimé pour être envoyé à nos milliers d'adhérents et lecteurs.

La Ligue nationale pour la Liberté des Vaccinations www.infovaccin.fr/
Contact : lnplv.adm@orange.fr

Abonnez-vous à la newsletter. Pour nous aider à mener nos actions juridiques, faites un don ou adhérez à la Ligue. Nous diffuserons toutes les informations utiles aux citoyens qui veulent lutter pour la liberté vaccinale. Rejoignez-nous !

¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/gestion_crise_sanitaire

² https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_d%27Helsinki

³ 2001/20/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 avril 2001 <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2001:121:0034:0044:fr:PDF>

⁴ Voir ce mémo: <https://partage-public.avocat.fr/appsuite/ui#!&app=io.ox/files&folder=10&id=10/103>

⁵ « Depuis le début de la législature à l'Assemblée nationale, 57% des lois ont été examinées selon cette procédure. Ainsi, la procédure accélérée, conçue à l'origine comme une exception, devient la norme, même pour des lois ayant une incidence significative sur les libertés individuelles, qui nécessiteraient à ce titre un débat parlementaire approfondi » <https://francais.rt.com/international/88989-france-epinglee-par-commission-europeenne-pour-procedures-adoption-acceleree>

Documents juridiques à trouver sur notre site

<https://www.infovaccin.fr/home.html>

DROIT DU TRAVAIL

<https://www.infovaccin.fr/droit-du-travail-doc-1.html>

MODELE DE LETTRE EN REPONSE A L'EMPLOYEUR OU HIERARCHIE POUR REFUSER L'INJECTION FORCEE :

<https://www.infovaccin.fr/courrier-employeur-pour-refus-injection.html>

ACTES MEDICAUX OBLIGATOIRES :

Toute intervention médicale de caractère préventif, diagnostique ou thérapeutique, toute expérimentation médicale effectuée sans le consentement libre et éclairé de la personne (i.e. intervention forcée) est contraire à l'article 55 de la Constitution française du 4 octobre 1958 car elle viole les conventions et traités signés par la France.

Une intervention médicale forcée est également contraire à l'article L1111-4 du Code de santé publique.

<https://www.infovaccin.fr/actes-medicaux-obligatoires.html>

Le site de notre avocate :



Virginie DE ARAUJO-RECCHIA

Avocat à la Cour de Paris

Son blog : <https://www.legavox.fr/blog/maitre-de-araujo-recchia/pass-sanitaire-injection-obligatoire-31065.htm>

<https://dar-avocats.com/>

Faut-il continuer à vacciner les jeunes ?



Entretien avec Alexandra Henrion-Caude, Dr Steve Ohana, économiste d'Israël, et Dr André Orluc sur la situation en Israël. Il y a un taux de létalité chez les jeunes très important depuis la vaccination Covid.

Vidéo 33 min.

<https://www.youtube.com/watch?v=K3JSUM7qLSc>



Dr. Fuellmich/Dr. Martin

« Les brevets autour du covid »

Le Dr David Martin et son équipe ont analysé plus de 4000 brevets déposés avant 2019 sur le SARS-CoV-2, les tests et les traitements du COVID19.

Chaque étape de la vidéo permet de comprendre l'origine du virus, l'organisation d'un business très lucratif et les évidents conflits d'intérêt d'un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques dont les noms sont clairement cités.

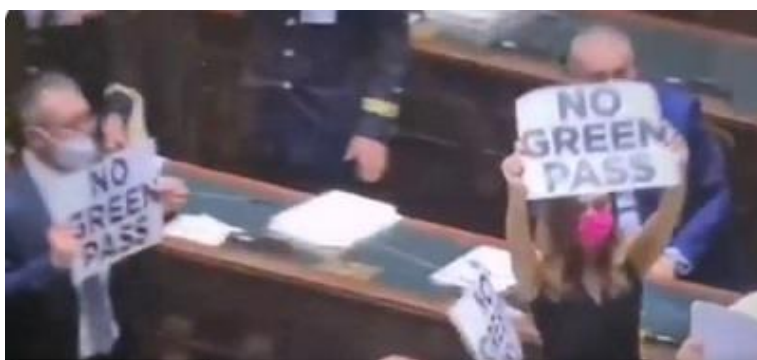
Le Dr Martin préside la société MCA International Risk Management, de notoriété internationale pour avoir réalisé les enquêtes autour des attaques par l'anthrax.

De par son activité, la société assure depuis 1998 la plus grande veille en matière de propriété intellectuelle (brevets déposés dans 168 pays), mais également de subventions fédérales et de nombreux dossiers administratifs dont ceux du CDC

SOURCE : Jeanne Traduction – 20 juillet 2021

<https://rumble.com/vk3p5e-dr.-fuellmichdr.-martin-les-brevets-autour-du-covid.html>

Italie :



Des députés italiens manifestent contre le passe sanitaire à l'intérieur du Parlement.

<https://twitter.com/Anonyme-Citoyen/status/1420792797070827522?s=20>

Informations générales

Notre site : <https://www.infovaccin.fr/>

Nos actions ont besoin de vous : https://www.infovaccin.fr/faire_un_don.html

Visitez notre site Facebook : <http://www.facebook.com/infovaccin.lnplv>

Twitter : <https://twitter.com/ALnpvl>

Notre chaîne Youtube :

https://www.youtube.com/channel/UCLlBmavPSi4iHQTtpkIQQ?view_as=subscriber

Choix divers de livres sur la vaccination :

Liste des ouvrages : https://www.infovaccin.fr/liste_ouvrages.html

Liste des nouveautés : https://www.infovaccin.fr/librairie_nouveau.html

Résumé des livres : https://www.infovaccin.fr/resume_livres.html

Rappel des livres du **Dr M. de Lorgeril** : <https://michel.delorgeril.info/liste-de-la-collection-vaccins-et-societe/>

et de **Michel Georget** : *“Vaccinations – Les vérités indésirables”* et *“L’apport des vaccinations à la santé publique”*

Sites à consulter :

Me Virginie De Araujo-Recchia : <https://dar-avocats.com/>

REVAV : <http://www.revahb.fr/>

AIMSIB : <https://www.aimsib.org/>

ALIS : <https://www.alis-france.com/>

EFVV : <https://www.efvv.eu/>

Info Vaccins France : <https://www.infovaccinsfrance.org/>

Dr Marc Girard : <http://www.rolandsimion.org/>

Robert Kennedy Jr : <https://childrenshealthdefense.org/>

Dr N. et G. Delépine : <http://docteur.nicoledelapine.fr/>

Bernard Guennebaud : <http://questionvaccins.canalblog.com/>

Dr Michel de Lorgeril : <https://michel.delorgeril.info/>

France Soir : <http://www.francesoir.fr/>

Penser autrement les vaccins : <https://www.librechoixvaccinal.fr/> (nouveau site)

Adresse du siège :

3 Impasse du Miracle
74650 CHAVANOD – France
(+33) 04 50 10 12 09 du mardi au vendredi de 09h30 à 12h

Contact par courriel :

lnplv.adm@orange.fr ou
florence.w.lnplv@gmail.com

DONS FISCALITE

Tout particulier et entreprise peuvent faire des dons, une réduction d'impôts sera portée sur 66% des sommes versées par le donateur, dans la limite de 20% de son revenu imposable.

Les dons en numéraire sont différents de la cotisation annuelle.

Les informations citées sont ouvertes à toutes les opinions et nous bannissons toute forme de censure.

Ces articles sont mis pour information, sans parti pris politique, religieux, ou autres... Vu les conditions actuelles des mesures liberticides, notre droit est d'informer, et chacun est libre de lire ou non ce qui lui convient. Faute de temps et de ressources humaines, certains liens sont en version originale.

Nous vous invitons donc à demander la traduction proposée par le net lors de leur ouverture.

Florence Wurtz – Service média

**Merci de diffuser cette lettre à tous vos contacts, l'information doit passer,
nos libertés et notre santé sont en danger.**